



Assemblée générale

Distr. limitée
6 juillet 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquantième session

13 juin-8 juillet 2022

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Fédération de Russie* : amendement au projet de résolution A/HRC/50/L.16

50/... Promotion et protection de tous les droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques

Lire comme suit le paragraphe 34 :

34. *Prie* le Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'entamer des consultations, notamment aux niveaux mondial et régional, avec des États, des entités compétentes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, dont des praticiens, comme les agents des forces de l'ordre, et de lui présenter, à sa cinquante-sixième session, ses conclusions dans un rapport sur les normes internationales et les meilleures pratiques existantes pour aider les responsables de l'application des lois à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans le contexte des rassemblements pacifiques ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

